

## LA DOMICILIATION COMMERCIALE ADMINISTRATIVE ET FISCALE

### Extrait du Décret n° 85-1280 du 5 décembre 1985

Toute personne qui installe, dans des locaux occupés en commun par une ou plusieurs entreprises le siège de son entreprise ou lorsque ce siège est situé à l'étranger, une agence, une succursale ou une représentation, présente à l'appui de sa demande d'immatriculation, le contrat de domiciliation conclu à cet effet avec le propriétaire ou le titulaire du bail de ces locaux. Dans ce contrat qui revêt la forme écrite et doit être stipulé pour une durée d'au moins trois mois renouvelable par tacite reconduction, sauf préavis de résiliation, les parties s'engagent à respecter les conditions suivantes :

1. Le domiciliataire doit, durant l'occupation des locaux, être immatriculé au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, toutefois, cette condition, n'est pas requise si le domiciliataire est une personne morale française de droit public. Le domiciliataire met à la disposition de la personne domiciliée des locaux permettant une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise et de l'installation des services nécessaires à la tenue, à la conservation et à la consultation des livres, registres et documents prescrits par les lois et règlements. Le domiciliataire s'oblige à informer le greffier du tribunal, à l'expiration du contrat ou en cas de résiliation de celui-ci, de la cessation de la domiciliation de l'entreprise dans ses locaux ;
2. La personne domiciliée prend l'engagement d'utiliser effectivement et exclusivement les locaux, soit comme siège de l'entreprise, soit si le siège est situé à l'étranger comme agence, succursale ou représentation. Elle se déclare tenue d'informer le domiciliataire de toute modification concernant son activité. Elle prend ou outre l'engagement de déclarer, s'il s'agit d'une personne physique, tout changement relatif à son état civil et son domicile personnel, et s'il s'agit d'une personne morale, tout changement relatif à sa forme juridique et son objet, ainsi qu'au nom et au domicile personnel des personnes ayant le pouvoir général de l'engager. La personne domiciliée donne mandat au domiciliataire qui l'accepte de recevoir en son nom toute notification.

Afin de répondre aux attentes des créateurs et dirigeants d'entreprises, les centres d'affaires Neopole ont élaboré une **large gamme de solutions de domiciliation de sociétés** permettant de choisir des prestations « à la carte » et de faire **évoluer les services** tout au long de la vie de l'entreprise.



Les centres d'affaires Neopole sont membres du **SYNAPHE**  
Syndicat National des Professionnels de l'Hébergement d'Entreprise



Les centres d'affaires Neopole respectent la **norme AFNOR** X 50-772



### Les **pièces à fournir** pour une domiciliation commerciale, juridique et fiscale

Pour une société **en création** :

- Copie recto/verso de la pièce d'identité du mandataire social (gérant, PDG, dirigeant)
- Copie d'un justificatif de domicile du mandataire social (gérant, PDG, dirigeant)
- Copie du projet de statuts ou statuts définitifs (sauf entreprises individuelles)

Ajouter pour une société **en activité** :

- K-bis en cours de validité (de moins de 3 mois)
- Relevé d'identité bancaire

**Tél.** : +33 (0) 143 977 000 – **Fax** : +33 (0) 143 976 999 – **Email** : [contact@neopole.com](mailto:contact@neopole.com)

## LES PRESTATIONS DE **DOMICILIATION D'ENTREPRISE**



75 - Paris

### Centre d'affaires Neopole de Paris-Louvre 15 rue du Louvre – 75001 PARIS

Domiciliation commerciale, administrative et fiscale avec prise des courriers recommandés et **réexpédition de courrier bihebdomadaire**

<b>Règlement annuel :</b>	<b>75 € H.T. /mois</b>
Règlement semestriel :	90 € H.T. /mois
Règlement trimestriel :	105 € H.T. /mois

### Centre d'affaires Neopole de Saint-Maur 30 rue de la Varenne – 94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Domiciliation commerciale, administrative et fiscale  
avec prise des courriers recommandés

<b>Règlement annuel :</b>	<b>35 € H.T. /mois</b>
Règlement semestriel :	45 € H.T. /mois
Règlement trimestriel :	55 € H.T. /mois



94 – Val-de-Marne



77 – Seine-et-Marne

### Centre d'affaires Neopole de Marne-la-Vallée 6 rue de la Mare Blanche – 77207 MARNE LA VALLEE

Domiciliation commerciale, administrative et fiscale  
avec prise des courriers recommandés

<b>Règlement annuel :</b>	<b>25 € H.T. /mois</b>
Règlement semestriel :	35 € H.T. /mois
Règlement trimestriel :	45 € H.T. /mois

## LES **FORMALITES DE CREATION DE SOCIETE**

**Formalités OBLIGATOIRES** (EURL, SARL, SCI, SA, etc.) hors débours : 400 € H.T.

Prévoir environ 640 € de débours en sus pour :

*Publication légale, immatriculation à la Chambre des Métiers, au Registre du commerce, Commande de K-bis, enregistrement aux impôts, etc.*

**Dans tous les cas et à tout moment, les centres d'affaires Neopole vous offrent la garantie d'évolution vers d'autres prestations, nos contrats de domiciliation préservent votre avenir**

**Tél. :** +33 (0) 143 977 000 – **Fax :** +33 (0) 143 976 999 – **Email :** contact@neopole.com

## LES SERVICES DE RE-EXPEDITION DE COURRIER ET DE GESTION DE COLIS

### Réexpédition BIHEBDOMADAIRE

de votre Courrier Postal en France Métropolitaine (hors colis et publicités)  
le mardi et le vendredi au tarif économique de LA POSTE

**Enveloppes et affranchissement inclus**

30 € H.T./ mois

Règlement trimestriel terme à échoir

### Réexpédition QUOTIDIENNE

de votre Courrier Postal en France Métropolitaine (hors colis et publicités)  
le mardi et le vendredi au tarif normal de LA POSTE

**Enveloppes et affranchissement inclus**

70 € H.T./mois

Règlement trimestriel terme à échoir

### NUMERISATION par scanner

de vos lettres et envoi sous forme de pièces jointes (format PDF) et envoi  
par courrier électronique à l'adresse email de votre choix

48 € H.T./heure

Règlement mensuel à terme échu

### RECEPTION ET STOCKAGE

de vos colis volumineux (de 5 à 20 kg) à nos accueil

**Option indisponible dans notre centre de Paris-Louvre**

1 € H.T./kg/jour

Règlement mensuel à terme échu

## LES SERVICES DE PERMANENCE TELEPHONIQUE

### Ligne téléphonique PERSONNALISEE

mise à votre disposition sur notre groupement et paramétrée selon vos  
besoins – voir liste non exhaustive ci-après

12 € H.T./mois

Règlement trimestriel terme à échoir

### Renvoi de vos appels permanent vers une LIGNE FIXE en France métropolitaine **communications illimités incluses**

9 € H.T./mois

Règlement trimestriel terme à échoir

### Renvoi de vos appels permanent vers un TELEPHONE MOBILE en France métropolitaine **communications illimités incluses**

24 € H.T./mois

Règlement trimestriel terme à échoir

### Renvoi de vos télécopies avec service FAX-TO-MAIL vers l'adresse email de votre choix en **quantité illimitée**

5 € H.T./mois

Règlement trimestriel terme à échoir

### Permanence téléphonique 30 APPELS

Accueil personnalisé de 8h30 à 19h30 du lundi au vendredi  
Réception de vos appels par nos hôtessees et prise de messages  
Consultation de vos messages sur internet ou envoi par email

40 € H.T./mois

1 € H.T./mes. au-delà de 30

Règlement trimestriel terme à échoir

### Permanence téléphonique ILLIMITEE

Accueil personnalisé de 8h30 à 19h30 du lundi au vendredi  
Réception de vos appels par nos hôtessees et prise de messages  
Consultation de vos messages sur internet ou envoi par email

60 € H.T./mois

Règlement trimestriel terme à échoir

**Tél.** : +33 (0) 143 977 000 – **Fax** : +33 (0) 143 976 999 – **Email** : [contact@neopole.com](mailto:contact@neopole.com)

## LES LOCATIONS DE BUREAUX – SALLES DE REUNION – VIDEOCONFERENCE



### BUREAU INDIVIDUEL

Bureau d'environ 10m<sup>2</sup> équipé d'un bureau, un fauteuil, deux chaises visiteurs et mobilier annexe. Accès **internet très haut débit** sur fibres optiques et **téléphone illimité** vers fixe et mobiles en France.

Neopole Paris-Louvre :	120 € H.T./½ journée
Neopole Saint-Maur :	50 € H.T./½ journée
Neopole Marne-la-Vallée :	40 € H.T./½ journée

### SALLE DE REUNION 8/12 PERSONNES

Salle équipée d'une table de réunion, de fauteuils et de mobilier annexe. Accès **internet très haut débit** sur fibres optiques et **téléphone illimité** vers fixe et mobiles en France.

Neopole Paris-Louvre :	180 € H.T./½ journée
Neopole Saint-Maur :	60 € H.T./½ journée
Neopole Marne-la-Vallée :	50 € H.T./½ journée



### SALLE DE REUNION OU DE CONFERENCE 20/40 PERSONNES

Salle équipée d'une table de réunion et de fauteuils ou de chaises. Accès **internet très haut débit** sur fibres optiques et **téléphone illimité** vers fixe et mobiles en France.

Neopole Saint-Maur :	80 € H.T./½ journée
Neopole Marne-la-Vallée :	60 € H.T./½ journée

### SALLE DE VIDEOCONFERENCE

Salle équipée d'une table de réunion, de fauteuils et de systèmes de vidéoconférence – **qualité HD sur fibres optiques à très haut débit** – adaptés aux différents besoins.

Neopole Saint-Maur :	150 € H.T./2 heures
Neopole Marne-la-Vallée :	120 € H.T./2 heures
Assistance technique <b>en option</b> :	80 € H.T./heure



*Pour des réservations au-delà de 10 demi-journées, demandez notre tarif dégressif*

**Tél.** : +33 (0) 143 977 000 – **Fax** : +33 (0) 143 976 999 – **Email** : [contact@neopole.com](mailto:contact@neopole.com)